



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Acquisition de terrains non bâtis auprès de la SNCF sur le secteur de la gare

DEL-2019-075

Numéro de la délibération : 2019/075

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, acquisitions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 24/06/2019

Date de convocation du conseil : 18/06/2019

Date d'affichage de la convocation : 18/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, M. Michel GUILLEMOT par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par Mme Madeleine JOUANDET, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizc PERRAULT

Acquisition de terrains non bâtis auprès de la SNCF sur le secteur de la gare

Rapport de François-Denis MOUHAOU

La Ville a sollicité la SNCF en vue d'acquérir des terrains dont elle est propriétaire sur le secteur de la gare. L'acquisition de ces terrains permettra à la Ville de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du projet du pôle d'échanges multimodal et de se constituer une réserve foncière en cœur de ville. Un état parcellaire a été établi par géomètre pour délimiter les parcelles cessibles.

La société Nexity Property Management intervient en qualité de gestionnaire des biens immobiliers et fonciers de l'établissement public SNCF Réseau, dont les terrains considérés sont la propriété.

Suite au découpage cadastral réalisé, les propositions de cessions sont les suivantes :

- terrain cadastré section BD n° 379d d'une surface de 1 031 m² au prix de 10 € HT/m²
- terrain cadastré section BD n° 379c d'une surface de 1 459 m² actuellement mis à disposition de la société KEOLIS pour une durée de 5 ans au prix forfaitaire de 40 000 € HT
- terrains cadastrés section BD n° 379a et b d'une surface de totale de 13 738 m² au prix de 5€ HT/m² pour une bande de terrain d'environ 4 000 m² et 10 € HT pour 9 738 m²

Le coût total des acquisitions ressort à 167 690€ HT pour 16 228m².

A ces coûts d'acquisition, s'ajoutera le coût de la pose d'une clôture sur l'ensemble du linéaire côté voie ferrée, soit un peu plus de 300 mètres.

Il conviendra aussi de prévoir à l'acte notarié, les servitudes suivantes :

- une servitude de clôture sur l'ensemble du linéaire côté voie ferrée
- une servitude de passage au profit des équipes SNCF
- une interdiction de rejet d'eaux vers les emprises ferroviaires
- la mise en place d'un portail de 4 mètres pour permettre aux agents SNCF d'accéder en tout temps et toute heure aux voies

Nous vous proposons :

- D'accepter l'acquisition des terrains précités,
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 juin 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**